



Conseil économique et social

Distr. générale
26 mars 2026
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Trente-cinquième session

Vienne, 1^{er}-5 juin 2026

Point 6 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime et
des États Membres dans le domaine de la prévention
du crime et de la justice pénale : autres activités
à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime, en particulier celles
du réseau du programme des Nations Unies
pour la prévention du crime et la justice pénale,
des organisations non gouvernementales et
d'autres instances**

Rapport de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Note du Secrétaire général

Le présent rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été établi en application de l'alinéa e) du paragraphe 3 de l'article IV des statuts de l'UNICRI et approuvé par une décision que le Conseil de direction a prise à sa réunion tenue les 29 et 30 octobre 2025, afin d'être soumis au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

* E/CN.15/2026/1.



Résultats obtenus par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Rapport du Conseil de direction

I. Introduction

1. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été créé en tant qu'entité des Nations Unies faisant partie du système des Nations Unies, en vertu de la résolution 1086 B (XXXIX) du Conseil économique et social, adoptée en 1965. Il est administré par un Conseil de direction chargé d'en définir les orientations stratégiques et les priorités.
2. Dans le cadre de son vaste mandat, qui consiste à élaborer et à mettre en œuvre des politiques améliorées dans le domaine de la prévention et de la répression de la criminalité, l'UNICRI s'efforce de promouvoir la justice, de renforcer l'état de droit et de parer aux menaces qui pèsent sur la sécurité, à l'appui de la paix et du développement durable.
3. L'Institut axe ses travaux sur des thématiques de niche et des domaines particuliers qui touchent à la criminalité transnationale organisée, à la justice pénale, à la lutte contre le terrorisme et à la sécurité. Grâce à ses programmes de recherche, de formation et de renforcement des capacités spécialisés et orientés vers l'action, il contribue aux politiques et activités des Nations Unies et aide les États Membres. Son approche pragmatique de la recherche fait de lui le relais de solutions novatrices aux problèmes anciens et nouveaux, en ce qu'il permet au savoir-faire de circuler tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors.
4. Après avoir entendu un rapport oral que l'UNICRI lui a présenté conformément à sa décision 2022/338, le Conseil économique et social a considéré dans sa résolution 2023/8 que l'Institut jouait un rôle important au sein du système des Nations Unies et contribuait à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans cette même résolution, il a engagé l'Institut à continuer de développer une approche fondée sur des éléments factuels et axée sur les données afin de trouver des solutions aux problèmes mondiaux engendrés par la criminalité transnationale organisée, sous ses formes multiples et changeantes, et de promouvoir l'état de droit.
5. Dans le présent rapport, le Conseil de direction donne un aperçu des travaux accomplis par l'UNICRI en 2025, conformément au cadre de programmation stratégique défini par l'Institut pour 2023-2026.

A. Cadre de programmation stratégique pour 2023-2026

6. Se fondant sur ses travaux de recherche, d'évaluation des besoins et d'analyse des tendances, ainsi que sur ses échanges et consultations avec les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations internationales, les institutions universitaires et publiques, les spécialistes des questions qu'il traite, les organisations non gouvernementales, les partenaires de programme et les bénéficiaires de ses projets et recherches, l'UNICRI a inscrit dans son cadre de programmation stratégique pour 2023-2026 plusieurs points concernant des menaces et problèmes interdépendants en rapport avec la criminalité transnationale et la justice :
 - a) Montée de l'insécurité et du terrorisme ;
 - b) Ampleur de la criminalité organisée ;
 - c) Rôle des technologies nouvelles et émergentes ;
 - d) Atteintes aux droits humains et exploitation.

7. Pour faire face à ces menaces et problèmes, l'UNICRI a défini dans son cadre de programmation cinq priorités stratégiques, lesquelles régissent les activités décrites dans le présent rapport et tiennent également compte de l'importance cruciale des thématiques transversales que sont le genre, les changements climatiques et la jeunesse :

- a) Action de prévention et de lutte visant les menaces transnationales en matière de sécurité, le terrorisme et leurs points de convergence ;
- b) Lutte contre les entreprises criminelles, les flux financiers illicites et les pratiques de corruption ;
- c) Promotion d'une utilisation responsable des technologies nouvelles et émergentes pour lutter contre la criminalité et l'exploitation ;
- d) Prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, et lutte contre ces phénomènes ;
- e) Promotion de l'état de droit et protection de l'accès à la justice.

8. Les travaux que l'Institut mène au titre des priorités énoncées dans le cadre de programmation stratégique s'alignent directement sur le Pacte pour l'avenir, adopté par l'Assemblée générale en 2024, et sur le Programme 2030, et en appuient la mise en œuvre. Cette concordance est particulièrement manifeste en ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces).

B. Stratégie de l'UNICRI en matière de genre

9. Complétant le cadre de programmation stratégique pour 2023-2026, la stratégie de l'UNICRI en matière de genre définit les engagements de l'Institut dans ce domaine transversal et souligne l'importance qu'il accorde à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

10. Cette stratégie a été définie compte tenu du fait que l'action menée dans ce domaine, si l'on souhaite qu'elle porte ses fruits, doit être ajustée en fonction des populations, des cultures et des lieux. Évolutive, la stratégie se transforme et s'adapte en réponse aux changements rapides qui s'opèrent dans le monde, ce qui en fait un instrument convenant parfaitement aux aspects complexes et dynamiques des activités que l'UNICRI mène dans les domaines de la criminalité transnationale, de la sécurité et de la justice, ainsi qu'aux innombrables points de convergence entre ces domaines. Elle s'accompagne par ailleurs d'outils, de lignes directrices et de ressources destinés à faciliter son application et la réalisation de ses objectifs.

C. Modèle d'activité : de la recherche à la pratique

11. En 2025, l'UNICRI s'est acquitté de son mandat en adoptant une approche intégrée et intersectorielle qui associait la recherche pratique, l'échange de connaissances, le renforcement des capacités, l'assistance technique, les partenariats stratégiques et la participation à l'élaboration des politiques. Ce modèle sous-tend tous les résultats présentés dans le présent rapport et a permis à l'Institut de répondre efficacement à des menaces complexes et en constante évolution dans les domaines de la prévention de la criminalité, de la justice et de la sécurité, tout en veillant à ce que ses activités continuent de tenir compte des besoins concrets.

12. Pour jeter les bases de ce modèle, l'UNICRI a mené des recherches afin de mieux cerner certains domaines de risque spécifiques et de faciliter la conception d'interventions fondées sur des données factuelles. En 2025, l'Institut a publié les six publications de recherche suivantes (disponibles en anglais seulement) :

- a) *Right- and Left-Wing Violent Extremist Abuse of Digital Technologies in South America, Africa and Asia* (utilisation abusive des technologies numériques par

les extrémistes violents de droite et de gauche en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie) ;

b) *Access to Justice in the Digital Age: Empowering Victims of Cybercrime in Africa* (accès à la justice à l'ère numérique : donner les moyens d'agir aux victimes de la cybercriminalité en Afrique) ;

c) *Crimes Associated with Critical Minerals in Southeast Asia: Trends, Challenges and Solutions* (crimes liés aux minéraux critiques en Asie du Sud-Est : tendances, défis et solutions) ;

d) *Green Prisons: A Guide to Creating Environmentally Sustainable Prisons* (prisons vertes : guide pour la création de prisons respectueuses de l'environnement) ;

e) *Level Up: Gaming and Violent Extremism in Africa* (jeux vidéo et extrémisme violent en Afrique) ;

f) *Clicks & Links & Tricks, Oh My! How Serious Organized Criminals Exploit Digital Trust Pathways* (clics, liens et astuces : comment les organisations criminelles exploitent les circuits de confiance numériques).

13. Afin de mettre en pratique ces travaux de recherche, l'Institut a également mis au point un large éventail d'outils de recherche et d'outils techniques orientés vers l'action, destinés à aider les praticiennes et praticiens et les responsables politiques. notamment les 14 outils suivants (disponibles en anglais seulement) :

a) « Parents' perceptions about the use of generative AI systems by adolescents » (perceptions des parents concernant l'utilisation des systèmes d'IA générative par les adolescentes et adolescents) ;

b) « AI literacy: a guide for parents » (maîtriser l'IA : un guide à l'intention des parents) ;

c) « Hidden links: facilitating criminal activities while exploiting e-commerce » (liens cachés : faciliter les activités criminelles tout en exploitant le commerce électronique) ;

d) *Analysis of the Interconnected Risks of Climate Security and Violent Extremism: A Practical Guide for Mauritania* (analyse des risques interdépendants liés à la sécurité climatique et à l'extrémisme violent : guide pratique à l'intention de la Mauritanie) ;

e) « Strategies and partnerships for advancing the women, peace and security agenda between Mauritania and Italy » (stratégies et partenariats visant à faire progresser le programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité entre la Mauritanie et l'Italie) ;

f) « The social re-use of seized and confiscated assets: good policies and practices » (réutilisation des avoirs saisis et confisqués à des fins sociales : bonnes politiques et bonnes pratiques) ;

g) *15 Years of International Cooperation through the EU CBRN Risk Mitigation Centres of Excellence Initiative* (15 ans de coopération internationale dans le cadre de l'initiative relative aux centres d'excellence CBRN de l'Union européenne pour l'atténuation des risques) ;

h) *Toolkit on Effective CBRN Planning and Response for Policymakers and CBRN Managers* (outils de planification et d'intervention efficaces dans le domaine CBRN à l'intention des responsables politiques et des responsables CBRN) ;

i) « Investigative guidelines on counterfeit products sold through social media » (lignes directrices relatives aux enquêtes sur les produits de contrefaçon vendus via les réseaux sociaux) ;

j) « Investigative guidelines on counterfeit products sold through websites » (lignes directrices relatives aux enquêtes sur les produits de contrefaçon vendus via des sites Web) ;

k) « Investigative guidelines on counterfeit products sold through e-commerce platforms » (lignes directrices relatives aux enquêtes sur les produits de contrefaçon vendus via des plateformes de commerce en ligne) ;

l) « Investigative guidelines on counterfeit products sold through regular shops and market stalls » (lignes directrices relatives aux enquêtes sur les produits de contrefaçon vendus dans les magasins traditionnels et sur les étals des marchés) ;

m) « Investigative guidelines on import of counterfeit goods by wholesalers for subsequent distribution to retailers (lignes directrices relatives aux enquêtes sur l'importation de marchandises de contrefaçon par des grossistes en vue de leur distribution ultérieure aux détaillants) » ;

n) Cinq documents de référence sur les enquêtes portant sur les marchandises de contrefaçon destinés aux procureurs, chacun correspondant à l'un des cinq cas de figure visés aux points i) à m) ci-dessus.

14. S'appuyant sur ces données factuelles, les travaux de recherche de l'Institut ont aidé les États Membres à élaborer des politiques et des interventions ciblées dans l'ensemble des priorités thématiques. En diffusant ses conclusions qualitatives et quantitatives, l'UNICRI a permis de sensibiliser aux risques émergents, aux lacunes opérationnelles et aux opportunités stratégiques dans le domaine de la gestion des problèmes complexes en matière de criminalité et de sécurité.

15. Les activités de formation et d'apprentissage de l'UNICRI ont directement contribué à la diffusion des compétences techniques acquises dans le cadre de ses programmes opérationnels. Les capacités de l'Institut à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des programmes de formation spécialisés, grâce à un réseau croissant de partenariats institutionnels et spécialisés, a permis d'organiser plus de 60 activités de formation en présentiel et en ligne.

16. S'appuyant sur les enseignements tirés de ses travaux de recherche et de ses activités de terrain, l'UNICRI a fourni des services de mentorat, des conseils pratiques et un soutien technique sur des questions aussi diverses que la protection du patrimoine culturel, le financement de la lutte contre la prolifération, la criminalité rendue possible par Internet et les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Il a adapté ses interventions aux contextes nationaux, régionaux et internationaux, apportant son soutien à un large éventail de parties prenantes, notamment aux services de détection et de répression, aux procureurs, aux autorités de réglementation et aux acteurs de la société civile.

17. Dans le cadre de ses efforts à long terme en matière de renforcement des capacités et de viabilité, l'UNICRI a mené des activités de sensibilisation notamment l'université d'été annuelle sur les migrations et les droits humains, des ateliers régionaux et nationaux, des conférences internationales et des programmes de troisième cycle, tel que le master de droit consacré à la criminalité transnationale et à la justice, ainsi que le master de droit en cybercriminalité, cybersécurité et droit international.

18. Les travaux entrepris par l'Institut en 2025 ont été financés exclusivement par des contributions volontaires. Parmi les principaux États donateurs figurent l'Allemagne, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, la Norvège, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'Union européenne, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, l'Organisation des États américains ainsi qu'un large éventail de partenaires institutionnels et du secteur privé, tels que SICPA, The Walt Disney Company, la Fondation Kay Family et Consorzio ASI Caserta, qui ont également apporté leur soutien.

19. L'Institut a mis en œuvre son modèle d'activité par l'intermédiaire de son siège à Turin (Italie) et de ses bureaux de liaison à Rome, Bruxelles et New York. Il dispose également d'un bureau de projet à Bruxelles, du centre de connaissances pour l'amélioration des conditions de sécurité au moyen de la recherche, de la technologie

et de l'innovation à Genève, du Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique à La Haye et les centres d'excellence de l'Union européenne pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à Abou Dhabi, Alger, Amman, Manille, Nairobi, Rabat, Tachkent et Tbilissi. Il a continué de participer activement aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies partout où il a une présence officielle.

II. Résultats obtenus concernant les cinq priorités stratégiques de l'Institut

A. Action de prévention et de lutte visant les menaces transnationales en matière de sécurité, le terrorisme et leurs points de convergence

20. Compte tenu de l'évolution et de l'interconnexion des menaces mondiales qui pèsent sur la sécurité, l'UNICRI a continué d'aider les autorités nationales, les services de sécurité, les services de détection et de répression et les institutions du secteur judiciaire à faire face aux principaux risques et aux points de convergence en matière de sécurité, en particulier à renforcer les mesures coordonnées, durables et fondées sur des données factuelles prises aux niveaux national, régional et transnational.

1. Protection des organismes publics, des infrastructures et des cibles vulnérables

21. La situation mondiale en matière de sécurité continue de présenter des risques en ce qui concerne les lieux très fréquentés et autres cibles vulnérables, notamment dans le cadre de grandes manifestations publiques et privées ainsi que dans le secteur du tourisme.

22. Grâce à sa coopération continue avec l'Organisation des États américains et son Comité interaméricain contre le terrorisme, et en collaboration avec la Confédération de football d'Amérique du Sud, l'UNICRI a aidé les États Membres hispanophones de l'Organisation des États américains à protéger les lieux très fréquentés et à gérer les risques sécuritaires liés au tourisme et aux grandes manifestations, en améliorant la préparation, la coordination et la planification préventive en matière de sécurité.

23. Dans les Caraïbes et en Amérique latine, l'UNICRI a renforcé les capacités nationales en vue de protéger les cibles vulnérables et d'améliorer l'état de préparation aux grandes manifestations publiques. En République dominicaine, les autorités nationales ont renforcé leur capacité à mener des évaluations structurées des risques, à améliorer la coordination interinstitutionnelle et à collaborer efficacement avec les acteurs du secteur privé dans le domaine du tourisme, ce qui a permis d'adopter des approches plus équilibrées pour assurer la sécurité des lieux publics tout en tenant compte des enjeux économiques et sociaux. Au Paraguay, l'UNICRI a renforcé la préparation nationale à l'organisation de grandes manifestations publiques en consolidant les mécanismes de coordination, la planification d'urgence et la communication de crise entre les autorités compétentes et les partenaires concernés. Au niveau régional, les activités menées à la Barbade ont permis de renforcer le partage des connaissances et de promouvoir l'utilisation concrète d'outils visant à mieux protéger les environnements tributaires du tourisme.

24. Dans le cadre de ces activités, l'UNICRI a encouragé des approches s'appuyant sur divers outils techniques, qui ont permis d'intégrer les droits humains, les questions de genre, la participation des populations locales et la sensibilisation à l'environnement dans les cadres de planification de la sécurité nationale, afin de garantir leur efficacité face à l'évolution des profils de risque. Ces outils comprennent un guide évolutif et un outil de planification électronique destinés à faciliter le partage d'informations et la coopération entre les autorités publiques et les acteurs privés dans le cadre de la planification des mesures de sécurité à adopter lors de manifestations majeures.

2. Sûreté et sécurité chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

25. L'UNICRI a contribué aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour atténuer les risques associés aux matières et aux armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires grâce à une approche multidimensionnelle alliant participation à l'élaboration des politiques, assistance technique et renforcement des capacités. Les activités visaient à la fois à répondre aux besoins structurels et opérationnels, en mettant l'accent sur l'appropriation nationale, la coordination interinstitutionnelle et la coopération régionale, afin de soutenir la coordination stratégique et la mise en œuvre de pratiques récentes ou renforcées en matière de détection et de répression au sein d'un réseau de 63 pays partenaires, l'objectif étant d'atténuer les risques liés à la dissémination naturelle, accidentelle ou délibérée de matériels chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.

26. Parmi les principales réalisations figuraient la réunion internationale des chefs de secrétariat de l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne, qui s'est tenue à Nairobi, ainsi que la dixième réunion internationale des points focaux nationaux, tenue à Bruxelles. Ces rencontres ont permis aux autorités nationales et aux partenaires internationaux de faire le point sur quinze années de coopération et de s'adapter aux nouvelles menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Au total, 46 pays avaient parachevé leurs plans d'action nationaux dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire, et 12 d'entre eux les avaient officiellement adoptés, ce qui témoigne d'une institutionnalisation croissante et d'une maturité politique accrue dans toutes les régions.

27. En Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, en République de Moldova, au Tadjikistan et en Ukraine, l'Institut a soutenu la mise en place de systèmes nationaux de formation durables, notamment par l'adoption au sein des institutions officielles de programmes d'enseignement spécialisés et la mise en œuvre de formations pilotes par des formateurs nationaux et d'activités avancées de renforcement des capacités techniques dans les organismes de première ligne.

28. L'UNICRI a renforcé les capacités nationales et régionales pour faire face à la désinformation et aux risques liés à la communication en cas d'incidents chimiques et biologiques. En Asie du Sud-Est, un exercice régional de simulation consacré à la communication de crise a aidé huit pays à améliorer leurs pratiques en matière de communication stratégique, à renforcer la coordination entre les autorités compétentes et à consolider leurs relations avec les médias dans les situations d'urgence. Parallèlement, un programme axé sur l'éducation et consacré à la désinformation a été élaboré et mis à l'essai, ce qui a permis de mieux sensibiliser aux risques liés à la désinformation et de promouvoir des approches plus résilientes en matière d'intégrité de l'information en milieu scolaire.

29. L'Institut a continué d'élargir le corpus de données probantes sur laquelle s'appuie l'élaboration des politiques grâce à la publication de plusieurs documents de référence essentiels. Parmi ceux-ci figurait la boîte à outils de planification et d'intervention efficaces dans le domaine CBRN à l'intention des responsables politiques et des responsables CBRN, qui contient des conseils détaillés sur la conception et la mise en œuvre de stratégies nationales visant à faire face aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Les plans d'action régionaux sur les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour l'Europe du Sud-Est et l'Europe orientale, le Moyen-Orient et la région de la façade atlantique africaine, qui seront publiés dans le courant de l'année 2026, fourniront des orientations spécifiques à chaque région afin de renforcer les mesures juridiques, techniques et institutionnelles face à ces risques.

30. L'UNICRI a également renforcé la sensibilisation et le dialogue stratégique sur la lutte contre le financement de la prolifération lié aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, en organisant une série d'ateliers axés sur la détection et l'atténuation des risques liés au financement de la prolifération. En Arménie et au Kazakhstan, il a organisé des stages d'initiation auxquels ont participé

des acteurs nationaux issus des ministères des affaires étrangères, des cellules de renseignement financier, des services de poursuite et des autorités de réglementation. Ces stages avaient pour objectif de recenser les futurs besoins et priorités en matière de renforcement des capacités. Dans la région du Golfe, l'UNICRI a organisé un échange de vues de haut niveau consacré aux profils de risque, aux menaces émergentes et à la coopération stratégique entre les Émirats arabes unis, l'UNICRI et la Defence Threat Reduction Agency des États-Unis. Ces initiatives constituent les premières étapes d'une initiative plus large visant à aligner les systèmes de surveillance financière sur les objectifs mondiaux en matière de non-prolifération. Parallèlement, il a organisé un atelier régional à l'intention des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est afin de mieux comprendre collectivement les obligations en matière de sanctions liées aux armes de destruction massive, d'améliorer la coordination opérationnelle et de renforcer la préparation collective face aux activités visant à contourner les sanctions, au financement de la prolifération et aux menaces cybernétiques.

31. L'UNICRI a coorganisé « Africa Shield 2025 », un atelier historique sur la lutte contre la prolifération qui a réuni 100 participantes et participants issus de 13 pays. Cet atelier a porté sur les menaces liées aux armes de destruction massive, la gestion des frontières et les lacunes en matière de capacités régionales, et a jeté les bases d'une nouvelle édition prévue en 2026.

32. Enfin, le quatrième numéro de la revue en ligne « 1540 Compass » a été publié ; il propose une réflexion sur l'évolution du contexte en matière de non-prolifération des armes de destruction massive et soutient les objectifs de la résolution 1540 du Conseil de sécurité.

33. L'UNICRI a également apporté son soutien au lancement de la troisième édition du programme de master exécutif en gestion des risques et des menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, dans le cadre duquel 25 professionnels en milieu de carrière, issus de 11 pays africains, ont suivi une formation avancée en gestion des menaces et des risques.

3. Incidences des crises mondiales complexes sur la criminalité et la sécurité

34. L'UNICRI a continué d'étudier les incidences des crises mondiales complexes sur la criminalité et la sécurité, en mettant l'accent sur le conflit en Ukraine et ses répercussions sur les contrôles réglementaires, les chaînes d'approvisionnement et les menaces transnationales qui pèsent sur la sécurité. Ce conflit prolongé a accentué les vulnérabilités susceptibles d'être exploitées de diverses manières, notamment par l'utilisation abusive des circuits commerciaux, la falsification de documents et l'affaiblissement des contrôles à l'importation et à l'exportation, ce qui a des répercussions sur le respect des régimes de sanctions internationaux et augmente le risque de détournement de matières sensibles.

35. L'UNICRI a renforcé les capacités de l'Ukraine à détecter et à réprimer les activités visant à contourner les sanctions dans un contexte de crise complexe, en dispensant une formation sur les moyens utilisés pour perturber les chaînes d'approvisionnement afin d'acquérir des composants d'armes de destruction massive, ce qui a permis de renforcer les capacités opérationnelles des parties prenantes concernées à intégrer les mesures de détection, de répression et de conformité dans leurs pratiques courantes.

36. L'UNICRI a également renforcé les capacités de l'Ukraine en matière de prévention et d'atténuation des risques liés à la perte de contrôle réglementaire sur les sources radioactives. Cet objectif a été atteint grâce à une formation sur les implications en matière de sécurité liées à la guerre, notamment les vulnérabilités tout au long du cycle de vie et du mouvement des sources radioactives, couvrant les installations de production, l'importation et l'exportation, le transport et l'octroi d'autorisations, ainsi que les mécanismes d'intervention en cas de perte de contrôle.

4. Liens entre criminalité transnationale organisée et terrorisme

37. L'UNICRI a continué à se pencher sur les liens entre la criminalité organisée transnationale et le terrorisme dans le cadre de recherches approfondies, d'analyses et d'interventions ciblées visant à mieux comprendre comment les acteurs criminels et terroristes tirent parti de conditions de sécurité complexes. Ses travaux ont porté principalement sur l'analyse des liens financiers, logistiques et opérationnels entre la criminalité et le terrorisme, en particulier dans les contextes fragiles et en situation de crise, ainsi que sur le soutien à des mesures fondées sur des données factuelles aux niveaux local, national et régional.

38. En Afrique, l'UNICRI a examiné les liens financiers et logistiques entre la criminalité et le terrorisme, notamment les sources de revenus illicites telles que le trafic de carburant, l'exploitation minière illégale, la contrebande de bétail, l'extorsion et les enlèvements contre rançon. Cette étude a combiné une analyse documentaire et un travail de terrain dans des zones vulnérables, notamment le nord de la Côte d'Ivoire, le nord et le centre du Bénin ainsi que le nord-ouest du Nigéria, ce qui a permis de recenser les vulnérabilités et les facteurs de protection propres à chaque contexte qui façonnent le lien entre le terrorisme et les activités criminelles.

39. S'appuyant sur ces conclusions analytiques, l'UNICRI a permis de transposer ces connaissances dans des mesures préventives et opérationnelles, tant au niveau local qu'institutionnel, notamment la mise en place d'un programme de projets à petite échelle associant neuf organisations de la société civile, visant à mettre en œuvre diverses initiatives destinées à renforcer la résilience à l'échelle locale, la cohésion sociale et l'autonomisation économique grâce à la formation professionnelle, à la création de moyens de subsistance et à des campagnes de sensibilisation.

40. Dans la région andine, l'UNICRI a renforcé, grâce à un programme de formation spécialisé, les capacités des autorités chargées de la justice pénale et de services de détection et de répression en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en Équateur et au Pérou afin de lutter contre les structures de criminalité organisée qui opèrent au-delà des frontières et constituent de graves menaces pour la sécurité.

41. L'UNICRI a également contribué à la coordination régionale en apportant son soutien à l'organisation de la deuxième réunion stratégique de haut niveau et de la trente-deuxième réunion de la Communauté andine, qui ont porté sur la criminalité liée aux ressources minérales, ses incidences en matière de sécurité et les meilleures pratiques pour faire face à ces menaces. Ces activités ont mis en évidence le rôle de l'exploitation illicite des ressources naturelles et des économies criminelles qui y sont liées en tant que facteurs favorisant l'émergence de risques de sécurité plus généraux, notamment ceux liés au lien entre criminalité et terrorisme, et ont souligné l'importance de la coopération régionale pour faire face à ces menaces.

B. Lutte contre les entreprises criminelles, les flux financiers illicites et les pratiques de corruption

1. Facilitation de la saisie, de la confiscation et du recouvrement d'avoirs

42. L'Institut a continué à fournir une assistance technique et des conseils stratégiques aux procureurs, aux enquêteurs et aux autres responsables du secteur judiciaire dans le cadre d'affaires complexes impliquant des avoirs acquis illicitement, considérant le recouvrement d'avoirs comme un outil essentiel pour lutter contre la corruption, la criminalité organisée et les flux financiers illicites.

43. En apportant son soutien aux pays du Partenariat oriental de l'Union européenne, notamment l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, l'UNICRI leur a permis d'adopter et de mettre en œuvre des politiques et des pratiques modernes en matière de recouvrement d'avoirs. Ce soutien comprenait notamment la fourniture de conseils techniques ciblés aux législateurs et

aux responsables politiques concernant les cadres juridiques régissant le recouvrement et la gestion d'avoirs, en mettant particulièrement l'accent sur la confiscation élargie, la confiscation fondée sur la valeur ainsi que la confiscation civile et d'autres formes de confiscation sans condamnation pénale. L'UNICRI a également renforcé les résultats obtenus dans le cadre des procédures de saisie et de confiscation en proposant un accompagnement et un soutien pratique concernant les affaires en cours et en attente, ainsi qu'en facilitant l'organisation de réunions de groupes de travail et d'échanges entre pairs visant à améliorer la coordination entre les autorités compétentes.

44. L'UNICRI a également aidé les autorités nationales à faire avancer des affaires transfrontières complexes de recouvrement d'avoirs portant sur des biens de grande valeur, notamment des biens immobiliers et d'autres actifs convertis situés à l'étranger. Il a facilité la coopération entre les autorités judiciaires et leurs homologues d'autres pays, notamment au sein de l'Union européenne, et a fourni des conseils techniques ponctuels aux cellules de renseignement financier sur des questions liées aux mécanismes de blanchiment d'argent et à la responsabilité des personnes morales. Ces activités ont contribué à réduire les obstacles procéduraux, à améliorer l'entraide judiciaire et à renforcer la confiance et la coordination entre les autorités impliquées dans des affaires internationales sensibles.

45. Dans les pays du voisinage méridional de l'Union européenne, l'UNICRI a apporté un soutien global aux efforts de lutte contre la corruption et de recouvrement d'avoirs, associant conseil stratégique, renforcement des capacités et assistance opérationnelle. Il a amélioré la prévention, les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions de corruption et a renforcé les mesures de localisation, de saisie et de confiscation des avoirs liés à ces infractions en Algérie, en Égypte, dans l'État de Palestine, en Jordanie, au Liban, en Libye, au Maroc et en Tunisie. Il a également renforcé la coopération transfrontalière, notamment en facilitant l'adhésion de l'Algérie au Réseau interinstitutionnel d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient pour le recouvrement d'avoirs, et a apporté une aide ciblée dans des affaires très médiatisées de recouvrement international d'avoirs, notamment au Liban et en Libye, concernant des avoirs dissimulés à l'étranger et destinés à être restitués et utilisés pour répondre à des besoins de développement hautement prioritaires.

46. Parallèlement, l'Institut a contribué à la mise en place d'approches plus transparentes, plus responsables et plus bénéfiques sur le plan social en matière de gestion et de destination finale des biens récupérés. Il a publié un document intitulé « The social re-use of seized and confiscated assets: good policies and practices » (réutilisation des avoirs saisis et confisqués à des fins sociales : bonnes politiques et bonnes pratiques), qui met en évidence la manière dont les biens saisis et confisqués peuvent être réutilisés au profit des victimes d'actes criminels et pour soutenir les services publics, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et qui recense les facteurs de réussite, les lacunes et les difficultés dans le cadre des approches existantes. En proposant des orientations utiles pour l'élaboration des politiques ainsi que des exemples concrets provenant de pays membres et non membres de l'Union européenne, cette publication aide les responsables politiques et les praticiennes et les praticiens à concevoir et à mettre en œuvre des mécanismes garantissant que les avoirs recouvrés soient restitués à la société de manière transparente et efficace.

2. Contrefaçon, marchandises frauduleuses et intégrité de la chaîne d'approvisionnement

47. L'UNICRI a continué de renforcer les mesures prises aux niveaux national, régional et international pour lutter contre la contrefaçon, le commerce illicite et l'infiltration criminelle des chaînes d'approvisionnement légitimes. Ces infractions, souvent perpétrées par des groupes criminels organisés, compromettent la sécurité des consommateurs, l'intégrité du marché, la santé publique et les recettes publiques, d'autant plus qu'elles s'appuient sur des réseaux de distribution transnationaux de plus en plus complexes.

48. Dans le cadre de ses efforts plus larges visant à prévenir et à combattre la contrefaçon et la criminalité organisée, ainsi qu'à protéger les droits de propriété intellectuelle et la sécurité des consommateurs, l'UNICRI a apporté son soutien à l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices interactives relatives aux enquêtes, spécialement conçues pour les services de détection et de répression et les autorités en Italie. Ces ressources portent sur les principaux canaux de distribution utilisés pour les produits de contrefaçon, à savoir les réseaux sociaux, les sites Web, les plateformes de commerce électronique, les magasins traditionnels, les étals de marché et les opérations d'importation en gros destinées à la distribution en aval. Ces lignes directrices fournissent des conseils pratiques pour détecter les comportements criminels, recueillir et conserver les preuves, remonter les chaînes d'approvisionnement et coordonner les mesures d'enquête et de poursuite. Chaque guide est modulaire et s'articule autour de cas de figure concrets ; il intègre des techniques spécifiques aux enquêtes numériques, financières et cybercriminelles afin de refléter les nouvelles tactiques utilisées par les réseaux criminels organisés.

49. En complément de cette initiative, l'UNICRI a publié cinq documents de référence spécialisés destinés aux procureurs, chacun étant adapté à un circuit de distribution spécifique. Ces outils contribuent à renforcer les stratégies en matière de poursuites en aidant à surmonter les difficultés rencontrées en matière de preuve et en mettant en lumière les liens entre le commerce de contrefaçons et les réseaux criminels plus vastes. En fournissant aux procureurs des conseils pratiques adaptés à certains types d'infractions, ces documents permettent de prendre des mesures plus efficaces dans les affaires transfrontières impliquant plusieurs pays et des chaînes d'approvisionnement complexes.

50. Parallèlement, l'UNICRI a poursuivi ses travaux sur l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne les minéraux critiques. Il a organisé au Pérou un atelier régional consacré à l'exploitation minière illégale et au trafic de minéraux de grande valeur. Cet atelier a réuni des représentantes et représentants de toute l'Amérique latine, d'organisations internationales et du secteur privé afin d'examiner les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement minières ainsi que le rôle des économies informelles et de la criminalité organisée. Les sessions ont abordé les difficultés juridiques et réglementaires, les techniques d'enquête et l'utilisation des technologies pour améliorer la traçabilité et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, tout en examinant le rôle que peuvent jouer les partenariats public-privé pour empêcher les groupes criminels organisés d'infiltrer les marchés légitimes.

51. L'UNICRI a également continué à encourager la coopération entre les pouvoirs publics et les acteurs du secteur privé impliqués dans la production, la distribution et le contrôle des marchandises, en particulier dans les secteurs à haut risque et à forte rentabilité tels que les produits pharmaceutiques, les denrées alimentaires et les boissons, les pièces détachées et les produits soumis à accises, où les activités illicites menacent la santé publique et réduisent les recettes de l'État. Les travaux qu'il mène ont permis de détecter des faiblesses systémiques, d'améliorer les systèmes de traçabilité et de renforcer les mécanismes de vérification et de partage d'informations au-delà des frontières.

3. Les flux financiers illicites et l'économie criminelle mondiale

52. L'Institut a poursuivi ses travaux visant à démanteler les flux financiers illicites et à s'attaquer aux infrastructures financières qui alimentent la criminalité organisée, la corruption et la déstabilisation géopolitique. Il s'est efforcé de remédier aux vulnérabilités structurelles et systémiques exploitées par les réseaux criminels et de promouvoir des mesures coordonnées de lutte contre le financement illicite qui intègrent le renseignement financier, la réforme juridique et l'action judiciaire à l'échelle régionale.

53. En République de Moldova, l'UNICRI a renforcé les capacités nationales pour mieux détecter et combattre les nouvelles formes d'activités criminelles, notamment

la criminalité financière facilitée par Internet. Ses travaux ont principalement porté sur la coopération intersectorielle entre les services de détection et de répression, les organismes de réglementation financière et les services de poursuite, et ont contribué à l'élaboration de stratégies nationales intégrées visant à détecter et à démanteler les circuits financiers illicites.

54. En Libye, l'UNICRI a renforcé les capacités nationales en matière de prévention et de répression de la corruption et du blanchiment d'argent. Ces activités ont aidé les autorités nationales à renforcer leurs cadres législatifs, leurs capacités opérationnelles et la coordination interinstitutionnelle afin de mieux lutter contre les flux financiers illicites dans un contexte de transition. Des initiatives similaires ont également été prises dans les pays du voisinage méridional de l'Union européenne, où l'UNICRI s'est employé à promouvoir la transparence institutionnelle, l'intégrité et les mécanismes de contrôle dans plusieurs pays partenaires.

55. L'UNICRI a examiné plus avant les liens entre la criminalité financière et les dommages environnementaux en élaborant une feuille de route stratégique visant à lutter contre le trafic de minéraux verts. Cette initiative, associée à une publication de recherche sur l'exploitation criminelle des minéraux critiques en Asie du Sud-Est, a examiné le rôle du trafic de ressources naturelles dans le maintien des réseaux financiers illicites transnationaux. Sur la base de ces conclusions, des propositions ont été formulées pour réformer la réglementation, améliorer les techniques d'enquête et renforcer la coopération internationale afin de lutter contre ces économies criminelles complexes et très lucratives.

56. En Italie, l'Institut a aidé la province de Caserte à renforcer la coopération entre les secteurs public et privé ainsi que la résilience sociale face à la criminalité organisée. Le programme a mis en évidence l'importance de la participation à l'échelle locale et des partenariats multipartites pour empêcher l'ancrage financier des organisations criminelles dans les économies locales.

C. Promotion d'une utilisation responsable des technologies nouvelles et émergentes pour lutter contre la criminalité et l'exploitation

57. Les progrès rapides des technologies de l'information et de la communication, associés au développement et au déploiement accélérés de technologies nouvelles et émergentes telles que l'intelligence artificielle, la robotique, les environnements numériques immersifs et les systèmes décentralisés, continuent de transformer la sécurité publique, la justice pénale et la sécurité mondiale. À mesure que ces technologies deviennent plus accessibles et sont de plus en plus souvent intégrées dans les systèmes publics et privés, elles offrent de larges possibilités d'améliorer la prévention de la criminalité et les enquêtes criminelles ainsi que l'administration de la justice, tout en créant de nouveaux risques liés à leur utilisation abusive, à l'exclusion, à la responsabilité et aux droits humains.

58. Dans ce contexte, l'UNICRI a continué de promouvoir une gouvernance responsable de l'intelligence artificielle dans l'ensemble du secteur de la justice pénale, en aidant les services de détection et de répression, les autorités judiciaires et d'autres autorités publiques à renforcer les cadres éthiques, juridiques et opérationnels régissant son utilisation.

1. Cybercriminalité et préjudices subis en ligne

59. L'UNICRI a aidé les praticiennes et les praticiens à renforcer leurs compétences en matière d'enquêtes en ligne, de preuves numériques et de coopération transfrontière afin de lutter contre la cybercriminalité et d'autres activités criminelles exploitant les technologies de l'information et de la communication. Ces activités ont été complétées par des formations sur les enquêtes nationales et transfrontières, menées en ligne et hors ligne, relatives au trafic de drogues, reflétant ainsi la

convergence croissante entre la cybercriminalité et d'autres formes de criminalité grave et organisée.

60. Grâce à des travaux de recherche analytique et à des publications, notamment celles intitulées « Right- and Left-Wing Violent Extremist Abuse of Digital Technologies in South America, Africa and Asia » (utilisation abusive des technologies numériques par les extrémistes violents de droite et de gauche en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie), « Clicks & Links & Tricks, Oh My! How Serious Organized Criminals Exploit Digital Trust Pathways (clics, liens et astuces : comment les organisations criminelles exploitent les circuits de confiance numériques) et les « Hidden links: facilitating criminal activities while exploiting e-commerce » (liens cachés : faciliter les activités criminelles tout en exploitant le commerce électronique), l'UNICRI a étudié la manière dont les groupes terroristes et les organisations criminelles tiraient parti des plateformes grand public, des services cryptés et des circuits numériques basés sur la confiance pour soutenir le recrutement, la propagande, le financement, la coordination opérationnelle et leurs capacités offensives. Ces travaux ont mis en évidence le caractère de plus en plus transnational et évolutif de la cybercriminalité et des préjudices subis en ligne, ainsi que les difficultés rencontrées par les autorités pour en déterminer l'origine et y mettre fin. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme en ligne, l'UNICRI a favorisé un dialogue multipartite visant à explorer des approches alternatives pour détecter, surveiller et contrer l'utilisation d'Internet par les terroristes, en mettant l'accent sur le renseignement issu de sources ouvertes et la modération des contenus par la communauté.

61. L'UNICRI a mené des recherches sur les écosystèmes des jeux en ligne dans le cadre de ses travaux plus généraux sur les préjudices subis par les jeunes en ligne. Ces recherches ont abouti à la publication intitulée « Level Up: Gaming and Violent Extremism in Africa » (jeux vidéo et extrémisme violent en Afrique). Cette étude a examiné les jeux en ligne et les espaces connexes en tant qu'environnements numériques influents dans lesquels se façonnent les interactions sociales, les normes et les comportements, et a évalué dans quelle mesure ces espaces pouvaient engendrer divers types de préjudices en ligne. Dans ce contexte plus large, elle s'est penchée sur un certain nombre de risques spécifiques à l'extrémisme violent, en analysant la manière dont ces environnements pourraient, de façon limitée et novatrice, être détournés pour banaliser la violence, renforcer des discours extrémistes ou dissimuler des activités préjudiciables. Elle a mis en évidence des voies de risque potentielles, notamment la ludification de la propagande et le chevauchement entre les discours extrémistes et d'autres préjudices en ligne, tout en soulignant l'importance d'interventions précoces et préventives pour renforcer la résilience numérique, la participation positive et les facteurs de protection au niveau local.

62. Par ailleurs, l'UNICRI a entrepris des travaux exploratoires sur les « réseaux de communication » dans le cadre de son étude plus large sur les nouveaux préjudices en ligne. Ces travaux ont porté sur des communautés numériques faiblement structurées, associées à des formes extrêmes de violence en ligne, de contrôle coercitif, de manipulation et à la banalisation de comportements criminels graves, y compris, dans certains cas, des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur personne mineure. Dans un premier temps, l'UNICRI a organisé à New York, en collaboration avec la Mission permanente du Canada, une réunion d'information à huis clos destinée à des expertes et experts afin d'examiner les premières observations, les difficultés rencontrées dans le cadre des enquêtes et les lacunes conceptuelles, afin de jeter les bases de futures recherches et de l'élaboration de cadres analytiques plus clairs ainsi que d'une terminologie commune à l'intention des responsables politiques, des services de détection et de répression et des organismes de prévention.

63. En complément de ces efforts, des publications telles que « AI literacy: a guide for parents » (maîtriser l'IA : un guide à l'intention des parents) ont contribué à une meilleure compréhension, au sein de la société, des risques liés au numérique et des

mesures de protection, renforçant ainsi les approches axées sur la prévention parallèlement aux mesures coercitives et aux interventions judiciaires.

64. L'UNICRI a également permis de mieux comprendre comment les plateformes numériques sont utilisées pour diffuser des contenus préjudiciables et nuire à la cohésion sociale, grâce à son université d'été consacrée à la désinformation, à la désinformation et aux discours de haine. Par ailleurs, il a soutenu des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités au-delà des milieux traditionnels des services de détection et répression, notamment par l'intermédiaire d'activités telles que la formation de journalistes et de professionnels de la communication sur les crimes portant atteinte à l'environnement et la désinformation, reconnaissant ainsi le rôle des médias et des acteurs de la société civile dans la détection et la dénonciation de la criminalité liée à Internet.

65. L'UNICRI a également continué à investir dans le renforcement des capacités à long terme par des cours de formation et de perfectionnement. Dans le cadre des programmes de master de droit en cybercriminalité, cybersécurité et droit international pour les années universitaires 2024/25 et 2025/26, il a contribué au développement de compétences spécialisées chez les professionnels du secteur juridique et judiciaire.

2. Gouvernance et réglementation de l'intelligence artificielle

66. L'UNICRI a poursuivi ses efforts visant à renforcer la capacité des autorités à utiliser l'intelligence artificielle au service de la sécurité publique et de la justice, tout en garantissant la transparence, la responsabilité, le respect des droits humains et la confiance du public.

67. L'UNICRI a fait progresser la mise en œuvre concrète d'une gouvernance responsable de l'intelligence artificielle dans le secteur de la détection et de la répression en mobilisant les instances dirigeantes et en soutenant des mesures visant à mieux se préparer à l'adoption de l'intelligence artificielle. Il s'est notamment attaché à sensibiliser les responsables aux opportunités, risques et exigences en matière de gouvernance liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle par les services de police, en collaborant à cet égard avec le Brésil, l'Inde, le Kazakhstan, le Nigéria et Oman. Cela comprenait l'organisation d'un dialogue avec les instances dirigeantes, qui s'est tenu en marge de la cinquième Rencontre mondiale sur l'intelligence artificielle au service de la détection et de la répression. Grâce à ces activités, l'UNICRI a aidé les organismes participants à mener des évaluations de leur état de préparation organisationnelle sur la base d'un manuel d'utilisation de l'intelligence artificielle intitulé Toolkit for Responsible AI Innovation in Law Enforcement, jetant ainsi les bases nécessaires à l'élaboration de stratégies d'intelligence artificielle responsables et adaptées au contexte, ainsi qu'à une contribution durable et structurée en faveur de la gouvernance de l'intelligence artificielle au sein des organismes de détection et de répression.

68. Par ailleurs, l'UNICRI a mené des recherches et analysé des données afin d'étudier les stratégies efficaces permettant aux services de détection et de répression et aux entités concernées d'informer et de mobiliser le public en matière d'utilisation responsable des systèmes d'intelligence artificielle. Il a donc élaboré et soumis à un examen par les pairs des projets de recommandations visant à promouvoir la transparence et à instaurer la confiance en renforçant la communication et la participation multipartite dans le domaine de l'utilisation de l'intelligence artificielle au service de la détection et de la répression.

69. L'UNICRI a poursuivi ses travaux sur les approches responsables et fondées sur les droits en matière de développement et de déploiement de systèmes anonymisés de surveillance de foules, en élaborant et en publiant une analyse détaillée des cas d'utilisation qui aborde les considérations juridiques, éthiques et sociétales associées.

70. Par ailleurs, l'Institut a poursuivi et intensifié sa collaboration avec les services de détection et de répression dans le domaine de la protection de l'enfance grâce à

l'intelligence artificielle, en mettant l'accent sur l'intégration responsable des outils d'intelligence artificielle dans les processus d'enquête et sur le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre l'exploitation et l'abus sexuel d'enfants facilités par la technologie. Grâce à des activités de formation, notamment un stage régional organisé en Argentine à l'intention de 10 pays d'Amérique latine, un séminaire de formation spécialisé au Brésil et une session régionale organisée en Roumanie à l'intention de sept pays d'Europe, il a permis aux praticiennes et praticiens de renforcer leurs capacités à utiliser de manière responsable les outils basés sur l'intelligence artificielle dans des contextes opérationnels. Toutes les informations fournies dans le cadre de cette formation, y compris les recommandations actualisées sur l'intégration responsable de l'intelligence artificielle ainsi que les outils et capacités d'intelligence artificielle mis à la disposition des services d'enquête, ont été mises en ligne sur la plateforme mondiale « AI for Safer Children », une plateforme sécurisée gérée et mise à jour en permanence par l'UNICRI pour une communauté en pleine expansion comptant plus de 1 200 enquêteurs dans 123 pays.

71. Outre les formations susmentionnées, l'UNICRI a continué d'étudier les risques et les tendances émergents liés à l'intelligence artificielle, notamment dans le cadre de travaux de recherche tels que la publication intitulée « Parents' perceptions about the use of generative AI systems by adolescents » (perceptions des parents concernant l'utilisation des systèmes d'IA générative par les adolescentes et adolescents), qui souligne en quoi une meilleure compréhension, de la part des parents ou des représentants légaux, de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les enfants peut renforcer la protection de ces derniers dans l'environnement numérique.

72. L'UNICRI a élargi son champ d'action au-delà du domaine de la détection et de la répression, en lançant de nouvelles initiatives axées sur le pouvoir judiciaire et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre judiciaire. Il a ainsi sensibilisé les juges des tribunaux pénaux du Qatar aux possibilités et aux risques liés à l'intelligence artificielle dans les procédures judiciaires et l'administration des tribunaux.

73. Parallèlement, l'UNICRI a soutenu la mise en œuvre de principes de gouvernance en matière d'intelligence artificielle dans divers contextes institutionnels, grâce à des partenariats ciblés et à des programmes sur mesure. Cela comprenait une collaboration avec les administrations municipales afin de promouvoir une innovation responsable dans le secteur public grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle, ainsi qu'un dialogue avec les responsables politiques et les praticiennes et praticiens pour surmonter les difficultés rencontrées en matière de gouvernance et définir des approches réglementaires adaptées à chaque contexte.

74. À l'appui de ces efforts transversaux, l'Institut a dispensé des formations spécialisées sur l'IA, la déontologie et les droits humains, dans le cadre de ses activités plus larges de renforcement des capacités. Parmi celles-ci figuraient l'université d'été sur l'intelligence artificielle, la déontologie et les droits humains et l'université d'hiver sur l'intelligence artificielle, la déontologie et les droits humains, qui ont réuni des professionnels et des parties prenantes afin de mieux comprendre les principes moraux, les normes en matière de droits humains et les enjeux de gouvernance liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine de la justice pénale et, plus largement, dans le secteur public.

3. Coopération numérique, inclusivité numérique et fracture numérique

75. L'Institut a renforcé son engagement en faveur de la coopération numérique et de l'inclusivité, conscient que les inégalités d'accès aux technologies numériques, aux cadres juridiques et aux capacités institutionnelles continuent d'avoir une incidence sur la manière dont les personnes et les institutions font l'expérience de la justice à l'ère numérique. Les travaux de l'UNICRI ont porté sur les lacunes structurelles qui limitent la participation effective aux systèmes judiciaires numériques, en accordant une attention particulière aux pays et aux populations

touchés de manière disproportionnée par la fracture numérique, notamment les femmes et d'autres groupes vulnérables.

76. L'UNICRI a publié un rapport intitulé « Access to Justice in the Digital Age: Empowering Victims of Cybercrime in Africa » (accès à la justice à l'ère numérique : donner les moyens d'agir aux victimes de la cybercriminalité en Afrique), qui examine comment l'insuffisance des cadres juridiques, le manque de sensibilisation et les contraintes budgétaires empêchent les victimes d'obtenir réparation dans des pays tels que l'Afrique du Sud, la Namibie, l'Ouganda et la Sierra Leone. Cette étude a mis en lumière les dimensions liées au genre des préjudices en ligne, soulignant que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par certaines formes d'abus commis via Internet, et a montré qu'il importe d'adopter, en matière de justice numérique, des approches inclusives et fondées sur les droits, qui renforcent les capacités institutionnelles tout en garantissant un accès effectif aux victimes.

77. L'Institut a également poursuivi ses travaux sur l'inclusion numérique dans les établissements pénitentiaires et les structures de réadaptation, en mettant l'accent sur l'utilisation responsable et équitable des technologies numériques au sein des systèmes pénitentiaires. Grâce à des activités de recherche et de formation liées à l'introduction éventuelle de l'intelligence artificielle et des technologies connexes dans les programmes de réadaptation, l'UNICRI a aidé les autorités nationales à évaluer comment les outils numériques pouvaient améliorer les résultats en matière de réadaptation tout en garantissant le respect des droits humains.

78. L'UNICRI a mis en pratique ces travaux analytiques en renforçant la capacité des administrations pénitentiaires namibiennes et thaïlandaises ainsi que des acteurs du secteur judiciaire à adopter de manière responsable des outils de réadaptation numériques, tout en tenant compte des disparités en matière d'infrastructures, de compétences et de ressources. Il a souligné l'importance de la coopération numérique entre les institutions et les secteurs afin de garantir que l'innovation technologique contribue à la réadaptation, à la réinsertion et à l'accès à la justice, et non à accentuer les inégalités existantes.

D. Prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation, et lutte contre ces phénomènes

79. En collaboration avec les autorités nationales, la société civile et les populations locales, l'UNICRI a continué d'étudier les menaces liées à la radicalisation et à l'extrémisme violent et de mieux comprendre les effets qu'ont ces dynamiques sur la société et les groupes vulnérables. Une attention particulière a été accordée à la manière dont les facteurs de stress liés au climat, les pressions socioéconomiques et les dynamiques de genre peuvent influencer les parcours menant à la radicalisation et être exploités par des groupes extrémistes violents, l'objectif étant d'élaborer des mesures plus adaptées au contexte et axées sur la prévention.

1. Facteurs de radicalisation et d'extrémisme violent chez les jeunes

80. L'UNICRI a examiné les facteurs contribuant à la radicalisation des jeunes, reconnaissant que ces derniers étaient souvent touchés de manière disproportionnée par l'exclusion sociale, la polarisation et l'exposition à la violence, en particulier dans les contextes fragiles et de transition. Ses travaux visaient à mieux comprendre la manière dont les griefs locaux et les contextes sociaux pouvaient interagir pour créer des conditions susceptibles d'être exploitées par des acteurs extrémistes violents.

81. L'action menée par l'Institut a mis l'accent sur l'importance de la prévention et de la résilience, en accordant une attention particulière au rôle des écoles, des communautés religieuses et des autorités locales dans l'atténuation des risques liés à la radicalisation des jeunes. L'UNICRI a contribué aux activités de préparation et de coordination visant à renforcer la coopération entre les parties prenantes concernées et à améliorer la préparation en vue de l'élaboration de politiques et de mesures de

sensibilisation. Ces travaux comprenaient une analyse, une cartographie des parties prenantes et un appui à l'élaboration d'approches visant à instaurer un dialogue structuré aux niveaux gouvernemental et politique.

2. Discrimination et extrémisme violent fondés sur le genre

82. L'UNICRI a continué de renforcer ses activités à l'intersection de la discrimination fondée sur le genre et de la prévention de l'extrémisme violent, en s'appuyant sur des données montrant que les inégalités entre les genres et l'exclusion pouvaient accroître la vulnérabilité à la radicalisation et influencer les répercussions de l'extrémisme violent sur les populations locales.

83. S'appuyant sur des recherches menées sur le terrain et sur une mobilisation soutenue des autorités nationales et des acteurs de la société civile au Sahel, l'UNICRI a étudié plus avant les questions liées au genre dans les discours et les pratiques de l'extrémisme violent, ainsi que le rôle des femmes et des filles tant dans le soutien que dans la prévention de l'extrémisme violent. Ces travaux ont guidé les efforts visant à mieux tenir compte des questions de genre dans les stratégies de prévention, en veillant à ce que les mesures prises soient ancrées dans les réalités locales et s'appuient sur les expériences différentes des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

84. Parallèlement, l'UNICRI a soutenu des activités de renforcement des capacités visant à améliorer la capacité des parties prenantes à adopter des approches tenant compte des questions de genre pour la prévention de l'extrémisme violent, en mettant l'accent sur le renforcement du rôle des acteurs religieux en tant que partenaires clés dans les efforts déployés à l'échelle locale pour prévenir cet extrémisme. Grâce au renforcement des capacités, au dialogue et à l'échange de connaissances, ces travaux ont porté sur l'égalité des genres, les facteurs favorisant l'extrémisme violent et les vulnérabilités à l'échelle locale, tout en encourageant la conception et la diffusion d'interventions inclusives et sensibles à la dimension de genre, conformes aux cadres normatifs internationaux.

85. L'UNICRI a également favorisé un dialogue axé sur les politiques entre l'Italie et la Mauritanie afin de soutenir la coopération et le dialogue sur les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent. Grâce à l'identification des principales parties prenantes, à l'échange de bonnes pratiques et à l'élaboration de connaissances stratégiques, ces efforts ont contribué à renforcer les approches bilatérales et régionales qui associent l'égalité des genres, l'inclusion sociale et la prévention. S'appuyant sur les données recueillies, l'UNICRI a jeté les bases d'un programme de formation et de soutien à l'élaboration de politiques adaptées au contexte et tenant compte des questions de genre, qui seront mises en œuvre ultérieurement et qui visent à aider les institutions publiques et la société civile à traiter les griefs et les conditions susceptibles d'être exploités par des acteurs extrémistes violents.

3. Insécurité climatique et prévention de l'extrémisme violent

86. L'UNICRI a poursuivi ses travaux sur les liens entre les facteurs de stress liés au climat et l'extrémisme violent en approfondissant ses analyses sur le terrain et en renforçant la participation des parties prenantes, dans le but de renforcer la prévention et la résilience dans les contextes touchés par les changements climatiques.

87. En Mauritanie, l'UNICRI a lancé un processus structuré visant à recenser et à valider les zones hautement prioritaires exposées à des risques concomitants liés au climat, à la sécurité et à l'extrémisme violent. Les résultats des recherches documentaires ont ensuite été présentés et examinés lors de consultations et d'une réunion technique organisée à Nouakchott, qui a rassemblé des représentantes et représentants des autorités nationales et locales, des acteurs de la société civile et des partenaires de l'Organisation des Nations Unies afin de valider les évaluations des risques et d'affiner les hypothèses analytiques.

88. Dans certaines régions, l'UNICRI a recueilli des données sur le terrain, de manière participative et en tenant compte des questions de genre, afin de connaître les perceptions des populations locales, les expériences vécues et les facteurs locaux de vulnérabilité et de résilience. Les données ainsi obtenues ont permis de mieux comprendre comment les facteurs de stress climatiques, tels que la pénurie de ressources, la désertification et les difficultés liées aux moyens de subsistance, pouvaient exacerber les tensions existantes et créer des conditions susceptibles d'être exploitées par des acteurs extrémistes violents.

89. L'UNICRI a publié une série d'ouvrages dans ce domaine. La publication intitulée *Analysis of the Interconnected Risks of Climate Security and Violent Extremism: A Practical Guide for Mauritania* (analyse des risques interdépendants liés à la sécurité climatique et à l'extrémisme violent : guide pratique à l'intention de la Mauritanie) a fourni un cadre concret et tenant compte des questions de genre facilitant une analyse structurée des risques et la conception de mesures plus éclairées et plus inclusives. Un outil de formation sur le climat, la paix et la sécurité, élaboré en collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies et qui sera mis à disposition dans le courant de l'année 2026, intégrera les dynamiques liées à la sécurité climatique en un outil d'apprentissage appliqué et participatif destiné à favoriser la pensée systémique et la résolution collaborative des problèmes.

E. Promotion de l'état de droit et protection de l'accès à la justice

90. En collaboration avec des institutions et autorités judiciaires telles que la magistrature, les services de détection et de répression, les forces de sécurité et l'administration pénitentiaire, l'UNICRI a continué de promouvoir l'état de droit, l'accès à la justice et l'égalité des genres dans tous ses programmes, ces éléments jouant un rôle essentiel dans le développement de sociétés justes et équitables ainsi que dans la promotion et la protection des droits humains.

1. Populations vulnérables dans les zones fragiles, les zones touchées par des conflits et les zones soumises à l'insécurité climatique

91. L'UNICRI a continué d'évaluer les incidences de l'évolution des acteurs et des dispositifs de sécurité sur les populations vulnérables dans les environnements fragiles, notamment le rôle et la contribution des sociétés militaires et de sécurité privées, ainsi que les risques liés aux lacunes en matière de responsabilité, aux violations des droits humains et à la faiblesse de la surveillance réglementaire.

92. Un rapport à paraître porte plus particulièrement sur les situations dans lesquelles les capacités institutionnelles sont faibles, l'autorité est contestée et les risques pour les civils sont accrus. Il examine comment les approches préventives peuvent renforcer la responsabilité, améliorer la coordination entre les acteurs de la sécurité et renforcer la protection des populations vulnérables. Il souligne que la prévention de la criminalité est un élément important à prendre en compte dans le cadre des efforts plus larges visant à lutter contre l'insécurité et l'instabilité dans les contextes fragiles et touchés par des conflits.

93. Parallèlement, l'UNICRI a continué d'étudier les moyens de renforcer la réadaptation et la réinsertion dans les établissements pénitentiaires, en accordant une attention particulière aux populations vulnérables au sein des systèmes pénitentiaires. S'appuyant sur des travaux antérieurs, les recherches menées sur l'introduction potentielle de l'intelligence artificielle et des technologies connexes dans les programmes de réadaptation ont essentiellement porté sur la manière dont les outils numériques pourraient favoriser la réinsertion tout en garantissant le respect des droits humains, le principe de proportionnalité et l'égalité. L'analyse a souligné que l'innovation technologique dans le domaine pénitentiaire doit s'accompagner de cadres juridiques solides, de transparence et de garanties éthiques afin de ne pas renforcer les vulnérabilités existantes. Ces travaux ont été complétés par la publication intitulée « *Green Prisons: A Guide to Creating Environmentally*

Sustainable Prisons » (prisons vertes : guide pour la création de prisons respectueuses de l'environnement), qui explore les moyens d'améliorer la durabilité environnementale des prisons afin, entre autres, de réduire les effets négatifs des changements climatiques et de l'instabilité environnementale sur les vulnérabilités existantes au sein des établissements pénitentiaires.

94. L'UNICRI a également examiné les liens entre le trafic de biens culturels, la criminalité organisée et l'insécurité, soulignant que la destruction et le commerce illicite de biens culturels compromettaient la cohésion sociale et la reprise économique dans les contextes fragiles.

95. Parmi les initiatives de formation complémentaires figuraient l'université d'été sur les migrations et les droits humains, qui a examiné les liens entre les déplacements de population, les cadres de protection et les réponses de la justice pénale, ainsi que des cours sur les crimes portant atteinte à l'environnement, qui ont permis de mieux comprendre comment la dégradation de l'environnement et l'exploitation illicite font peser des menaces sécuritaires, en particulier dans les régions fragiles et touchées par les changements climatiques.

2. Enseignement du droit pénal et de la justice à l'échelle internationale

96. L'UNICRI a encore renforcé la formation en matière de droit pénal international et de justice pénale, en tant que pilier central des efforts visant à promouvoir l'état de droit et à améliorer l'efficacité des systèmes de justice pénale. Ces activités visaient à renforcer durablement les compétences professionnelles des praticiennes et praticiens, des responsables politiques et des futurs responsables du secteur judiciaire, et ont permis de mieux comprendre les nouvelles tendances en matière de criminalité transnationale et de violations du droit international.

97. La formation postuniversitaire est restée un élément central de l'approche adoptée par l'Institut pour promouvoir la paix et la justice et renforcer l'état de droit. Dans ce cadre, il a organisé la dix-neuvième édition du programme de master en droit consacré à la criminalité transnationale et à la justice, qui comprenait une activité professionnelle spécialisée, à savoir le séminaire sur les moyens de défense en droit pénal international. Le séminaire a été organisé en coopération avec le Bureau du Conseil public pour la Défense de la Cour pénale internationale et s'adressait aux étudiantes et étudiants du programme ainsi qu'aux avocats externes souhaitant se spécialiser dans la défense devant les tribunaux internationaux.

98. L'UNICRI a également lancé la troisième édition du programme de master en droit consacré à la cybercriminalité, à la cybersécurité et au droit international, dispensé exclusivement en ligne et conçu pour doter des expertes et experts interdisciplinaires des compétences nécessaires pour analyser, prévenir et combattre la cybercriminalité dans une perspective de droit international.

99. L'UNICRI a renforcé les compétences opérationnelles et d'enquête dans des domaines complexes tels que la criminalité organisée, le trafic et la contrebande de matières radiologiques et nucléaires, grâce à des sessions de formation des formateurs et à des cours spécialisés, notamment en Europe orientale, en Asie centrale et dans la région andine. Des cours spécialisés et des séminaires complémentaires ont également contribué au perfectionnement professionnel des responsables du secteur judiciaire, des praticiennes et des praticiens de la défense, des conseillères ou conseillers de la police et du personnel diplomatique.

100. L'Institut a renforcé les capacités en matière d'état de droit au niveau multilatéral grâce au programme de formation sur la criminalité, la justice et la sécurité destiné aux conseillères ou conseillers de police et au personnel diplomatique, organisé à New York. Lancé en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et mis en œuvre par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur les services de police et du Groupe consultatif pour les questions stratégiques de police, ce programme a permis aux conseillères ou conseillers de police et au personnel des missions permanentes de

promouvoir une compréhension commune des questions liées à la prévention de la criminalité, à la justice pénale et à la sécurité, selon l'Organisation des Nations Unies. Dispensé selon un format structuré et modulaire, il a permis de participer plus efficacement dans les processus intergouvernementaux, de suivre des dossiers complexes liés à la justice et à la sécurité, et de contribuer à des débats politiques éclairés et coordonnés au sein du système des Nations Unies.

3. Appui au cadre de programmation stratégique pour 2023-2026

101. Les nombreuses activités de l'UNICRI sont financées exclusivement par les contributions volontaires d'États Membres et d'autres donateurs. La plupart des contributions consistent en des fonds à court terme, affectés à des projets spécifiques, à l'exception de la contribution volontaire annuelle versée par l'Italie, pays hôte de l'Institut. La poursuite de la mise en œuvre de l'ambitieux cadre de programmation stratégique pour 2023-2026 suppose que l'Institut continue de bénéficier d'un soutien indispensable et de recevoir les contributions volontaires des États Membres et d'autres donateurs, auxquels il est reconnaissant.
